

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue le mardi treizième (13^e) jour du mois d'octobre deux mille quinze à 16 h 00, au bureau municipal, 692, rang de l'Église Nord, Saint-Ignace-de-Stanbridge et à laquelle sont présents : Messieurs les conseillers Donald Pinard et Ghislain Quintal et Benoît Lamontagne formant quorum sous la présidence du maire Albert Santerre.

Sont absents : Madame la conseillère Josée Goyette et Messieurs les conseillers André Dulude et Éric Rioux.

Madame Mélanie Thibault, directrice générale/secrétaire trésorière est également présente.

L'avis de convocation a été signifié tel que prévu au Code municipal. Un avis public a dûment été affiché aux deux endroits prévus par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Considération et adoption de l'ordre du jour
2. Correctifs des travaux de rechargement sur le 5^{ème} Rang Nord
3. Période de questions sur les points à l'ordre du jour seulement
4. Clôture de la session.

2015.10224 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 octobre 2015

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Ghislain Quintal et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour proposé le 13 octobre 2015 soit et est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

2015.10225 Correctifs au travaux de rechargement du 5^{ème} Rang Nord

CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes suite aux travaux de rechargement du 5^{ème} Rang Nord.

CONSIDÉRANT qu'il appert que des correctifs doivent être apportés, afin de rendre la route plus sécuritaire pour les automobilistes.

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par Benoit Lamontagne, appuyé par Ghislain Quintal et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise les dépense relatives aux travaux correctifs soit : l'achat de pierre, la pose d'abat-poussière et la location d'un rouleau compresseurs.

ADOPTÉE

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires pour les dépenses décrites.

Directrice générale/Secrétaire trésorier

2015.10226 Levée de la séance

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Benoît Lamontagne et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

Albert Santerre,
maire

Mélanie Thibault, directrice générale /
secrétaire trésorier

Je, Albert Santerre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Albert Santerre, maire